



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **du 07 Novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Monsieur Francis ORIER, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Catherine POINTIN, Monsieur Antoine BRUCHET

Etait absente : Madame Julie RIQUIER

Etaient excusés : Madame Cécile SCHWEITZER a donné pouvoir à Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Bruno SIROT a donné pouvoir à Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Martine DOSSIN a donné pouvoir à Monsieur Francis ORIER, Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT, Madame Guylaine DEPREZ a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX a donné pouvoir à Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Anthony LAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Christophe ZOIS, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Jean-Paul LAVALARD a donné pouvoir à Monsieur Alain LASKAWIEC, Monsieur Bertrand VERMANDER a donné pouvoir à Monsieur Antoine BRUCHET

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RENAULT

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal du 15 juillet 2025 ;**
2. **Présentation du rapport d'observation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes – ville de HAM – exercices allant de 2019 à 2024.**

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités, le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant :

DECISION N°08/20250912 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COMPOSTAGE PARTAGE

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de pouvoirs de l'organe délibérant au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation au Maire de rendre compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22,

Vu la convention de compostage partagé mise en place sur le territoire communal,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux modalités de cette convention initiale, Considérant l'avenant n° 1 proposé par le SMITOM du Santerre,

DÉCIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 à la convention de compostage partagé mise en place sur le territoire communal. (Cf document ci-joint)

DECISION N°09/20250912 : CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE LA MISE SOUS PLI ET DU COLISAGE DE LA PROPAGANDE ELECTORALE ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de pouvoirs de l'organe délibérant au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation au Maire de rendre compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22,

Vu l'article L.2511-6 du code de la commande publique,

Vu l'article L.241 du code électoral,

DÉCIDE :

Article 1 : De conclure avec la Préfecture de la Somme, représentée par le Préfet, une convention

relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale.

A l'occasion de l'organisation des élections municipales de mars 2026, la convention a pour objet de confier la réalisation des travaux suivants pour l'ensemble des tours de scrutin à la commune :

- Mise sous pli de la propagande électorale à destination des électeurs
- Colisage de bulletins de vote à destination des bureaux de vote

La dotation allouée à la commune pour cette opération est arrêtée par tour de scrutin à l'issue du second tour en fonction des tarifs définis dans la convention ci-jointe.

Article 2 : De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

DECISION N°10/20250923 : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES NON ALIMENTAIRES DE LA VILLE DE HAM

Le Maire,

Vu l'article L3132-26 du Code du travail, qui prévoit que le maire peut, par décision prise après avis du conseil municipal, autoriser l'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an, sous réserve de l'avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq ;

Considérant la nécessité de recueillir l'avis conforme de la communauté de communes avant d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces non alimentaires au-delà de cinq dimanches par an ;

DÉCIDE :

Article 1 : De solliciter l'avis conforme des instances délibératives de la communauté de communes de l'Est de la Somme concernant la demande d'ouverture des commerces non alimentaires de la ville de Ham pour les dimanches suivants :

- Dimanche 4 janvier 2026
- Dimanche 5 avril 2026
- Dimanche 21 juin 2026
- Dimanches 15, 22, 29 novembre 2026
- Dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2026

Cette sollicitation fait suite à l'envoi d'un courrier daté du 08 septembre 2025.

DECISION N°11/20250502 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 01 – VRD

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 01 VRD, conclu entre la Ville de Ham et la société SA GOREZ Frères,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°1 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 01 - VRD avec la société SA GOREZ Frères.

Article 2 : L'avenant prévoit :

- Prestation supplémentaire : réalisation d'un réseau de distribution d'AEP extérieur pour la Maison pour Tous et par anticipation pour la salle des fêtes.
- Suppression de prestation : suppression de la reprise d'enrobé rouge au droit du patio et à l'aplomb de l'ancien réseau gaz.

Article 3 : Le montant de l'avenant s'élève à + 4 025,70 € HT (soit + 4 830,84 € TTC), représentant une augmentation de 4,21 % par rapport au marché initial.

DECISION N°12/20250311 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 02 – DEMOLITIONS – GROS OEUVRE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 02-démolitions – gros œuvre, conclu entre la Ville de Ham et la société NR CONSTRUCTION,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°1 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 02 – démolitions – gros œuvre avec la société NR CONSTRUCTION.

Article 2 :

L'avenant prévoit :

- Prestation supplémentaire : Remplacement des poutres béton par FER HEB 300 mm et jambage IPE de 200 mm ; Ferrailage, coffrage et coulage des poteaux béton.
- Suppression de prestation : Démolition complète d'acrotères ; Démolition partielle de poutres béton.

Article 3 : Le montant de l'avenant s'élève à - 351,50 € HT (soit - 421,80 € TTC), représentant une diminution de 0,14 % par rapport au marché initial.

DECISION N°13/20250417 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 02 – DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 02- démolitions – gros œuvre, conclu entre la Ville de Ham et la société NR CONSTRUCTION,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°2 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 02 – démolitions / gros œuvre avec la société NR CONSTRUCTION.

Article 2 :

L'avenant prévoit :

- Prestation supplémentaire : Réalisation de 3 achelets béton.

Article 3 : Le montant de l'avenant s'élève à + 1 615,00 € HT (soit + 1 938,00 € TTC), soit une augmentation de 0,63 % du marché par rapport à l'avenant n°1 (+ 0,49 % par rapport au marché initial).

DECISION N°14/20250317 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 04 – COUVERTURE ET ETANCHEITE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 04 – couverture et étanchéité, conclu entre la Ville de Ham et la société PRIEUR Père et Fils,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°2 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 04 – couverture et étanchéité avec la société PRIEUR Père et Fils.

Article 2 :

L'avenant prévoit :

- Prestation supplémentaire : Suppression de l'ancienne cheminée de la chaufferie en toiture existante et bouchement en lieu et place.

Article 3 : Le montant de l'avenant s'élève à + 1 144,80 € HT (soit + 1 373,76 € TTC), soit une augmentation de 0,97 % par rapport au marché initial).

DECISION N°15/20250505 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 04 – COUVERTURE ET ETANCHEITE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 04 – couverture et étanchéité, conclu entre la Ville de Ham et la société PRIEUR Père et Fils,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire

pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°2 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 04 – couverture étanchéité avec la société PRIEUR Père et Fils.

Article 2 :

L'avenant prévoit :

- Prestation supplémentaire : Réalisation de percements en toiture existante bac sec avec ajustement du bardage initial au marché de base et modification des couvertines aluminium en couvertines zinc.

Article 3 : Le montant de l'avenant s'élève à + 4 001,48 € HT (soit + 4 801,77 € TTC), soit une augmentation de 3,36 % du marché par rapport à l'avenant n°1 (+ 4,37 % par rapport au marché initial).

DECISION N°16/20250731 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 07 – ELECTRICITE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 07 : électricité, conclu entre la Ville de Ham et la société MJ Climatisation-Electricité,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°1 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 07 – électricité avec la société MJ Climatisation-Electricité.

Article 2 :

L'avenant prévoit :

- Prestation supplémentaire : Ajout d'une centrale incendie type 1.
- Suppression de prestation : Central incendie type 2B ; 2 vidéoprojecteurs.

Article 3 : Le montant de l'avenant s'élève à + 4 768,96 € HT (soit + 5 722,75 € TTC), soit une augmentation de 8,41 % par rapport au marché initial.

DECISION N°17/20250731 : OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 06 – PLÂTRERIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 06 : plâtrerie, conclu entre la Ville de Ham et la société EURL POIZOT Jordan,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°1 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 06 – plâtrerie avec la société EURL POIZOT Jordan.

Article 2 :

L'avenant prévoit :

- Prestation supplémentaire : Réalisation d'un plafond BA 13 dans les salles 1, 2 et 3.
- Suppression de prestation : Installation d'un plafond coupe-feu 1h dans les salles 1, 2 et 3.

Article 3 : Le montant de l'avenant s'élève à – 5 960,00 € HT (soit – 7152,00 € TTC), soit une diminution de 3,46 % par rapport au marché initial.

DECISION N°18/20250527 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 02 – DEMOLITION – GROS OEUVRE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 02 – démolitions/gros œuvre, conclu entre la Ville de Ham et la société NR CONSTRUCTION,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°3 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 02 – démolitions/gros œuvre avec la société NR CONSTRUCTION.

Article 2 :

L'avenant prévoit :

- Prestations supplémentaires : Piquetage de l'enduit et évacuation et réalisation d'un enduit ciment.

Article 3 : L'avenant est d'un montant de + 6 837,60 € HT / + 8 205,12 € TTC soit une augmentation de 2,66 % du marché par rapport à l'avenant n°1 (+ 3,17 % par rapport au marché initial).

DECISION N°19/20250527 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS » - LOT 11 – CUISINE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de travaux initial relatif à la réhabilitation de la Maison pour Tous – Lot 11 – cuisine, conclu entre la Ville de Ham et la société CUISINE SERVICES SARL,

Considérant la nécessité d'adapter le marché initial aux besoins complémentaires et modifications techniques constatées sur site,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DÉCIDE :

Article 1 : La Ville de Ham signe l'avenant n°1 au marché de travaux « Réhabilitation de la Maison pour Tous » – Lot 11 – cuisine, avec la société CUISINE SERVICES SARL.

Article 2 :

L'avenant prévoit :

- Prestation supplémentaire : Ajout d'un adoucisseur final sur le lave-vaisselle à capot ;
- Suppression de prestation : Hotte de la cuisine en doublon avec le lot CVC.

Article 3 : L'avenant est d'un montant de – 684,50 € HT / – 821,40 € TTC soit une diminution de 2,85 % par rapport au marché initial.

DECISION N°20/20250923 : DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R2162-15 à R2162-26 portant sur le concours,

Vu la délibération n°64 du conseil municipal en date du 12 novembre 2024 actant la mise en place d'un jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie,

Vu l'arrêté n°7 du 27 janvier 2025 fixant la composition du jury de concours,

Vu l'arrêté n°18 du 11 février 2025 arrêtant la liste des candidats à présenter une offre dans le cadre du concours,

Vu le procès-verbal du jury de concours du 27 mai 2025,

Vu l'arrêté n°67/2025 du 17 juin 2025 relatif à la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre,

DÉCIDE :

Article 1 : L'équipe dont le mandataire est Ludovic TALON a été désignée lauréate du concours relatif à la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie à Ham ;

Article 2 : Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre a été fixé à 239 400 € HT soit 287 280

€ TTC ;

Article 3 : Conformément au règlement du concours, une prime de 10 800 € HT sera versée aux deux candidats non retenus.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Je vous rappelle rapidement la démarche. Pour ce concours d'architectes, il y avait 29 candidats. Une commission d'appel d'offres s'est réunie, formée d'architectes, notamment du département de la Somme, ainsi que d'élus de Ham et de techniciens, qui avaient donc retenu trois candidatures dans un premier temps. Ces trois candidats disposaient de quelques mois pour présenter un projet définitif afin de choisir le lauréat. L'architecte avait jusqu'à l'automne pour déposer le permis de construire. Nous attendons donc aujourd'hui la validation de la gendarmerie afin de procéder au dépôt du permis de construire.

DECISION N°21/20251028 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE L'ENVELOPPE EXTERIEURE DE LA MAIRIE DE HAM (80400)

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure de la mairie de Ham,

DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise MEGATEC INGENIERIE, suite à la consultation.

Article 2 : Le montant de cette mission est fixé à 5 400 € HT soit 6 480 € TTC.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

Je voulais rebondir sur les différentes informations que vous nous avez fournies et je voulais savoir s'il était possible d'avoir un mail avec les décisions modificatives. Enfin, peut-être seront-elles jointes au procès-verbal. Deuxième chose, je pense qu'il serait utile de présenter à l'assemblée le projet de la nouvelle gendarmerie. Peut-être que cela a été fait dans votre groupe majoritaire, mais comme j'ai été présent aux deux réunions où nous avons choisi les architectes et l'architecte définitif, je pense qu'il serait quand même intéressant que l'on puisse le présenter.

Intervention de Monsieur Éric Legrand :

Nous attendons la validation de la gendarmerie. Lors des derniers échanges, ils demandaient des modifications. Il y a donc quelques changements à faire. Nous attendons cette validation pour faire une présentation, peut-être même plus large que cela, mais effectivement au moins en commission plénière.

1- DÉLIBÉRATION N°30/20251117

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15 JUILLET 2025

(Cf. Annexe 1)

Le procès-verbal du 15 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité (abstention de Monsieur Antoine BRUCHET).

2-DÉLIBÉRATION N°31/20251107

PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – VILLE DE HAM – EXERCICES ALLANT DE 2019 A 2024

(Cf. Annexe 1)

Par courrier daté du 05 septembre 2025, la chambre régionale des comptes a transmis à la Ville de HAM le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la Ville pour les exercices allant de 2019 à 2024.

Conformément à l'article L. 243-14 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Ville de HAM doit être présenté au conseil municipal.

Dans les convocations qui ont été adressées aux conseillers municipaux en date du 29 octobre 2025 étaient joints le courrier de la Chambre Régionale des Comptes, le rapport d'observations définitives ainsi que la réponse qui a été formulée par monsieur le Maire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Nous passons au point n°2, qui est le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la ville de Ham, qui est venue nous auditer, nous contrôler. Je le redis puisque certains s'étonnent de ne pas être au courant. Effectivement, puisque c'est une procédure confidentielle. Aujourd'hui, je suis entouré de personnes qui ne sont pas élues. J'ai tenu à ce que ces personnes soient présentes parce que, si c'était effectivement confidentiel, il y a quand même des gens qui ont travaillé pendant un an. En effet, le 19 décembre 2024, avant de partir en congés, nous avons reçu un courrier recommandé. Nous n'avions alors pas de DGS, pas de directeur technique. Le recommandé nous informe que la Chambre régionale des comptes va effectuer un contrôle, ce qui est tout à fait normal. Cela fait au moins 19 ans qu'il n'y avait pas eu de contrôle. Nous n'en avons pas la date exacte. Normalement, il devrait y en avoir plus souvent que ça, et c'est une bonne chose. Vous verrez, nous aurons l'occasion d'en reparler. C'est une bonne chose que nous soyons contrôlés, audités, pour avoir toujours des pistes d'amélioration. Veille de départ en congés pour les fêtes de fin d'année, il y avait mieux malgré tout. Mais tout est allé très vite : le lendemain de la réception de ce courrier, j'étais déjà contacté afin qu'on m'explique la démarche. J'en ai donc parlé à Mme DELATTRE (service comptabilité de la Ville), mais nous n'en avons pas informé de suite la DGS qui avait accouché la veille, c'est donc resté confidentiel pour elle aussi quelques semaines. Le contrôleur nous a envoyé un premier questionnaire, mais nous avait dit de ne pas faire travailler les services pendant les fêtes : « pour le 20 janvier, ça ira ». Et quand j'ai reçu le premier questionnaire, je ne sais pas combien il y avait de dizaines voire de centaines de documents à transmettre, mais au total, nous avons transmis près de 600 documents durant la procédure. Mme DELATTRE a donc proposé de travailler durant les fêtes et je crois que le 06 janvier, nous avons versé les pièces sur la plateforme. Voilà pourquoi je souhaitais que les agents soient ici. Nous avons eu une première rencontre le 13 janvier avec le contrôleur de la Cour des comptes afin de nous expliquer la démarche. Étaient dans la « confidence » : Valérie DELATTRE et Maurine BALLEUR tout de suite ; Monsieur CORDIER non, puisqu'il n'était

pas encore arrivé ; Céline GRAIN rapidement, puisqu'il y avait un volet dédié au dispositif « Petites Villes de demain ». Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler plus tard. Au niveau des élus : le premier adjoint, parce que c'est la règle — en cas de défaillance du maire, il faut que ça se poursuive tout de suite — donc Philippe RENAULT était avec moi quasiment tout le temps dans la démarche, et puis l'adjoint aux finances, Benoît DUBREUCQ, puisque la Chambre avait demandé à ce qu'il soit entendu. Voilà les personnes qui ont été dans la confiance et qui ont travaillé, et je tiens à les en remercier, pendant une grande partie de l'année, jusqu'au mois de septembre et, pour certaines d'entre elles, depuis 3 ou 4 ans, puisque vous verrez qu'il a été pointé des évolutions favorables dans le rapport, et ce sont bien eux qui les mettent en place. Il y a une autre personne qui était aussi dans la confiance, c'est l'ancien maire, Grégory LABILLE, puisqu'il était aussi concerné par les budgets 2019, voire 2020, le budget étant déjà voté lorsque nous sommes arrivés. Les mois passent, puis finalement, en mai, on reçoit, en recommandé, un premier rapport avec les observations provisoires de la Chambre régionale des comptes. Nous avons alors un mois pour répondre. La DGS était revenue, nous nous sommes donc affairés à apporter une réponse. Nous sommes ensuite restés en attente de nouvelles, avec un questionnement sur la période importante : la période préélectorale. Ce n'est pas neutre, puisqu'à un moment les contrôles doivent s'arrêter, et nous n'avons plus le droit de faire de réunions comme celle de ce soir à partir d'une certaine date. Nous ne savions pas si cela allait se poursuivre et étions un peu dans l'inconnu. Même le contrôleur ne savait pas nous le dire. Et après la surprise de Noël, nous avons eu la surprise des vacances, puisque le 31 juillet, nous avons reçu le rapport définitif à la veille des congés d'été. Nous avons un mois pour répondre. Julie MEZROUH, notre DGS, a passé sa première semaine de vacances à travailler sur ce dossier. La réponse a été envoyée dès notre retour, fin août. Après cela, nous ne savions pas exactement quand nous aurions le rapport définitif. Puis, le 09 septembre, nous avons reçu ce rapport définitif auquel est jointe notre réponse. À partir de cette date, nous disposons d'un délai de deux mois pour présenter le document en conseil municipal. C'est obligatoirement le premier point de l'ordre du jour du conseil municipal qui suit la notification. S'il y avait eu un conseil rapidement ça aurait été présenté à cette occasion. Nous sommes presque à deux mois. Nous avons choisi la date d'aujourd'hui puisque, techniquement, nous n'étions pas prêts pour le dernier conseil municipal de l'année : il y a déjà presque 40 points à l'ordre du jour, des points techniques. Le prochain conseil aura lieu le 17 décembre. Comme nous ne pouvions pas attendre cette date pour présenter le rapport, nous avons décidé de faire une réunion avec un point unique. Voilà pour la présentation du contexte. Monsieur CORDIER est arrivé le 03 janvier 2025, il a très vite été informé et a malgré tout participé à des rendez-vous avec la Chambre régionale des comptes, mais les contrôleurs savaient qu'il venait d'arriver. Je dois présenter ce rapport pour que vous en ayez connaissance. Je pense que nous vous l'avons adressé non pas cinq jours mais une petite dizaine de jours avant, afin que vous ayez le temps d'en prendre connaissance. C'est confidentiel, nous vous l'avons dit, personne d'autre ne l'a eu avant ce soir. La presse non plus d'ailleurs, puisque c'est la règle. Le rapport sera accessible dès demain matin sur le site de la Chambre régionale des comptes. Tout le monde peut y avoir accès, nous pourrions nous aussi le partager avec qui le souhaite. Ce que je vous propose, comme vous avez déjà eu le temps d'en prendre connaissance, c'est de vous lire la réponse apportée, dans laquelle je reprends les remarques de la Chambre régionale des comptes. Cela permet d'aborder tous les points, d'engager le débat et de répondre à vos questions si vous en avez.

Réponse envoyée le 29 août 2025 :

« Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec un grand intérêt du rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes.

Je tiens d'abord à souligner la tonalité globalement très positive de ce document, qui vient confirmer la teneur de nos échanges tout au long de l'audit et met en avant les progrès notables accomplis depuis un peu plus de trois ans et demi dans l'organisation et la gestion communales.

La Cour relève en effet une évolution particulièrement favorable de l'organisation des services

municipaux, désormais structurée autour d'un organigramme clair et cohérent. Cette structuration a permis une amélioration tangible des processus administratifs, avec des effets concrets sur la qualité et la transparence de l'action publique.

Le rapport salue également la bonne gestion comptable et financière de la commune. Je me félicite que la Cour ait reconnu la solidité de notre situation financière, fruit d'une gestion prudente et maîtrisée. Si la Cour note toutefois que la trésorerie de la collectivité pourrait être jugée trop abondante, je souhaite rappeler, à ce sujet, que cette situation résulte d'une volonté assumée de préserver la capacité d'autofinancement de la commune dans un contexte marqué à la fois par :

- La nécessité d'engager de nombreux travaux de conservation d'un patrimoine communal globalement vétuste. De gros et lourds chantiers sont déjà d'ailleurs en cours à l'image de la restauration de l'abbatiale, de la rénovation de la Salle des fêtes ou encore de la réhabilitation du stade communal. Il reste cependant de très importants investissements à réaliser dans les années à venir, comme la réfection des toitures des écoles ou de celle de la Mairie, qui présente aujourd'hui d'importantes fuites. A cela s'ajoute des besoins considérables concernant les réseaux, qu'il s'agisse de l'eau potable, des eaux pluviales ou, plus globalement, des infrastructures électriques, qui représentent également des postes financiers très lourds.
- L'ampleur général des chantiers à venir, qu'il s'agisse d'entretien lourd ou de modernisation d'équipements, mais également la nécessité d'engager une politique volontariste en matière d'habitat et de logement. Cet axe stratégique, indispensable pour l'attractivité et la vitalité de la commune, impliquera lui aussi des investissements majeurs ;
- L'incertitude quant aux capacités financières de nos partenaires institutionnels habituels (Communauté de Communes, Département, Région, État) ;
- Et le devoir d'anticiper la maîtrise financière de nos politiques et actions locales de la façon la plus autonome possible, afin de ne jamais mettre en danger notre ville, ses acteurs économiques et associatifs, ainsi que ses habitants. C'est également, à mes yeux, une manière de garantir la préservation et la valorisation du patrimoine commun, et par ricochet, du patrimoine personnel de chacun.

Je me réjouis également que la Cour ait salué les améliorations notables apportées à la transmission des informations aux conseillers municipaux, notamment en matière budgétaire. L'évolution du rapport d'orientation budgétaire, entièrement remanié il y a trois ans, en est une illustration : il offre aujourd'hui une présentation claire, lisible et compréhensible tant pour les élus que pour tout administré désireux de suivre les perspectives budgétaires de la commune.

Enfin, je me félicite de la reconnaissance, par la Cour, de l'engagement de la commune dans le programme Petites Villes de Demain. Ce dispositif a permis de saisir des opportunités majeures pour faire avancer des projets structurants, appuyés par des partenaires financiers. L'organisation du suivi et du pilotage, la mise en place de tableaux de bord, d'évaluations, et de planification, ainsi que le recrutement d'une chargée de projets partiellement financé par le programme, témoignent de la volonté d'inscrire ces actions dans une dynamique efficace et pérenne.

S'agissant des observations formulées à titre de recommandations, elles concernent pour l'essentiel des pratiques anciennes, parfois héritées de plusieurs décennies, et pour lesquelles un travail de fond a été déjà engagé en amont du contrôle de la cour :

- Concernant l'élaboration du budget, la Cour relève que les excédents prévisionnels sont affectés à des lignes budgétaires déterminées. Cette pratique, parfaitement connue et partagée localement, n'avait jamais fait l'objet d'observations de la part des services de contrôle ou des conseillers locaux. Nous avons toutefois pris note de la possibilité d'établir un budget en suréquilibre et nous veillerons à intégrer ces évolutions lors de l'élaboration du prochain budget.
- De même, pour l'inventaire communal, il convient de rappeler que seuls deux inventaires ont été réalisés par le passé, en 1954 puis en 1995. Or, un tel chantier, de très grande ampleur, nécessite d'importants moyens humains et un engagement constant. Depuis trois ans et demi, les services municipaux ont repris ce travail, qui est en cours, mais qui exige encore un effort considérable pour parvenir à un inventaire exhaustif et conforme aux attentes.
- En matière de transmission d'informations aux conseillers municipaux sur l'activité de la communauté de communes, je prends acte de l'exigence réglementaire rappelée par la Cour. Je tiens cependant à préciser que le contexte politique local rend cet exercice particulièrement complexe : les relations institutionnelles avec la communauté de communes demeurent difficiles, et l'accès aux informations nécessaires n'est pas toujours garanti, même pour les élus communautaires. Afin de se conformer pleinement à nos obligations réglementaires, mais aussi dans un souci d'objectivité, il est envisagé d'inviter le Président de la Communauté de Communes, ou l'un de ses représentants, à venir présenter le rapport d'activité de l'intercommunalité lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Sur la gestion des ressources humaines, la Cour observe un écart entre le tableau des effectifs voté et les postes effectivement pourvus. Je précise que le budget prévisionnel ne prévoit que les crédits correspondant aux postes réellement pourvus, ce qui permet à l'assemblée délibérante de conserver la maîtrise pleine et entière des charges de personnel et des effectifs. La mise à jour du tableau des effectifs sera réalisée dès le prochain conseil municipal.

Je souhaite également relever un point de terminologie : le rapport utilise à plusieurs reprises le terme « insincérité budgétaire » pour qualifier certaines situations techniques. Si je comprends naturellement la portée administrative et juridique de ce terme, j'estime toutefois que son usage est excessif au regard de la réalité de notre gestion et qu'il pourrait prêter à confusion pour le grand public. Dans le langage courant, il évoque en effet un manque de transparence ou une intention de dissimulation, ce qui ne correspond en rien à la situation de la commune. Les points visés par la Cour sont d'ailleurs clairs et circonscrits : les modalités d'affectation des excédents sur des lignes budgétaires déterminées, la réalisation de l'inventaire, ainsi que les modalités de vote du tableau des effectifs. Il me semble donc que ce terme aurait pu être nuancé car, utilisé sans précision, il peut laisser au citoyen non averti une interprétation erronée, alors même que la Cour reconnaît la prudence budgétaire et la clarté des choix financiers opérés par la commune.

Si j'accueille ce contrôle avec sérénité et considère qu'il s'agit d'un exercice utile pour renforcer nos pratiques, le calendrier de publication interroge néanmoins. La Cour n'ignore pas que nous entrons dans une période d'élections municipales. Pour un citoyen non averti, la simple mention d'un contrôle peut susciter des interrogations injustifiées, d'autant plus que le rapport, très technique, utilise un vocabulaire administratif pouvant être interprété de manière erronée. Même si les observations sont globalement positives et ne mettent en lumière aucune anomalie grave, leur diffusion à cette période peut induire, auprès de certains administrés, des appréciations infondées.

En conclusion, je me réjouis que la Cour ait reconnu les efforts importants engagés depuis plusieurs années pour moderniser l'action communale, améliorer la transparence de la gestion et mettre en œuvre

des projets structurants au service des habitants. Les points à améliorer, clairement identifiés, font déjà l'objet d'un suivi attentif et s'inscrivent dans une trajectoire d'amélioration continue. Ce rapport conforte mon engagement à poursuivre, avec rigueur et détermination, le travail entrepris pour le développement harmonieux et durable de notre commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. »

Voilà la réponse qui reprend les points que vous avez pu voir dans les différents chapitres du rapport. Je lance maintenant le débat.

Intervention de Monsieur Francis HAY :
Le contrôle couvre quelle période ?

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :
Ça couvre les exercices 2019-2020-2021-2022. C'est une période qui couvre la fin d'un mandat (Grégory LABILLE) et le début de l'autre.

Intervention de Monsieur Frédéric BLOIS :
Je voulais faire une remarque sur ce rapport. J'avoue que cela me met un peu en colère. Heureusement que ce sont des administratifs qui font des rapports comme ça, parce que reprocher à une commune « d'avoir trop de réserves », ça me paraît aberrant. Et dans le contexte économique que l'on connaît dans notre pays, quand on voit des communautés de communes, des départements, des régions qui sont, n'exagérons pas, en déficit permanent, qui n'ont pas de cash ou très peu, qui font appel à l'emprunt permanent, on ne peut que se réjouir d'avoir justement un « trésor de guerre » qui nous permettra à l'avenir, il est bien précisé qu'il y a des échéances intéressantes pour des travaux de centre-ville, etc., d'avoir cette possibilité d'aller chercher de l'emprunt très facilement et avec des taux intéressants. Nous sommes une commune qui a de la trésorerie, donc quand nous ferons de l'emprunt, nous le ferons plus facilement et avec des taux bas, ce qui n'est pas le cas de la plupart des collectivités.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :
La trésorerie, c'est important, en effet, mais dans une certaine limite. On ne lève pas de l'impôt pour faire de la trésorerie. En revanche, par rapport à nos projets, qui sont quand même nombreux, on est dans une période où les villes, contrairement aux communautés de communes qui ont des bâtiments plus récents, ont des travaux importants à prévoir. De ce fait, il est important de l'anticiper. De plus, nous avons bénéficié du dispositif national « Petites Villes de demain », qui fait actuellement débat. Cette trésorerie nous permet de pouvoir avancer plus vite qu'on aurait pu le faire sur certains projets grâce à « Petites Villes de demain ». Pour les travaux que nous avons réalisés dernièrement, 70 voire 80 % ont été financés par des subventions, ce qui est exceptionnel.
J'ai connu des collectivités qui levaient de l'impôt pour faire de la trésorerie. Ça, c'est non. Mais sur le fond, nous sommes d'accord. Nous avons de très bons échanges avec les contrôleurs et j'ai d'ailleurs défendu ma position.

Intervention de Monsieur Frédéric BLOIS :

Nous avons tout de même un parallèle en ce qui concerne la trésorerie. Avec des taux d'imposition qui sont tout à fait convenables en comparaison aux autres communes qui nous entourent, voire même plus faibles. Je trouve ça plutôt satisfaisant.

Intervention de Monsieur Christophe ZOIS :

Comme vous le savez tous, j'avais pris un peu de recul avec l'augmentation des impôts, mais à la lecture de ce rapport de la Cour des comptes, j'ai bien compris à quoi cela servait et j'ai compris le fonctionnement. Et finalement, j'ai été surpris du mot « insincérité budgétaire ». Quand je suis tombé sur ce terme, j'ai bien analysé les 58 pages. A la lecture de ce rapport de la Cour des comptes, que pouvons-nous dire ? Nous sommes sur le bon chemin, il y a une bonne gestion et bravo.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Tout le monde a bien saisi la notion d'« insincérité budgétaire » ? On ne le sait pas parce qu'on l'explique. Ça fait 40 ans que je suis insincère. Ici, ça fait longtemps que nous sommes insincères, vu comme ça. Les budgets de fonctionnement, nous les équilibrons. Vous répartissez ces recettes dans des comptes et donc cela devient « insincère ». Ce qu'on nous dit, et pourtant cela ne nous avait jamais été reproché avant et je pensais le contraire. Je parle devant le Maire honoraire qui nous écoute : il ne nous a jamais été dit qu'on pouvait déséquilibrer un budget ; au contraire, on nous a toujours dit que le budget doit être équilibré. Donc s'il est équilibré, automatiquement, on répartit les recettes. Les budgets sont contrôlés par les services de l'État, le percepteur les contrôle aussi. On a même maintenant un contrôleur de gestion. Et cela n'a jamais été souligné. Je suis preneur, je trouve ça bien : si on peut déséquilibrer un budget, c'est parfait, on prévoit dans chaque chapitre les dépenses au plus juste. C'est ce qu'on fait depuis 3 ou 4 ans. On a un chapitre « dépenses imprévues » et on sait qu'on n'y touche pas... On n'est pas insincères mais, effectivement, le Maire pourrait le dépenser, puisque vous l'avez voté. Nous préparons le budget 2026, aucun technicien ne nous dit « vous pouvez le faire ». Mais si on peut le faire, c'est mieux. Le mot ne me choque pas, mais je comprends que quand on le lit, cela interroge.

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET :

Je vais vous faire lecture de ce que j'ai ressenti quand j'ai lu ce rapport. Je serai moins euphorique que Christophe. J'ai une vision de la minorité mais j'essaie d'être constructif et de ne pas être dans la négativité. Il s'avère qu'il y a quand même des points positifs dans ce rapport et il est important de le souligner.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes nous donne une vision claire de la situation de notre commune. Je souhaite avant tout saluer le travail des agents municipaux et rappeler que notre rôle en tant qu'élus de la minorité est d'apporter un point de vue constructif, attentif et respectueux du travail accompli. Notre objectif commun est d'assurer une gestion claire, équilibrée et tournée vers l'avenir de Ham. Je remercie également la Chambre régionale des comptes pour la précision de ce rapport. Il ne s'agit pas d'un procès mais d'un miroir, une occasion de corriger nos méthodes, de renforcer la transparence et, au fond, de consolider la confiance des habitants. Le rapport nous rappelle le contexte dans lequel nous travaillons : une commune dynamique mais marquée par des fragilités sociales. Il note aussi une concentration très large des délégations au maire et l'absence de dispositif formalisé de contrôle interne. Pas de cartographie des risques, pas de procédure claire de vérification juridique et comptable. Vous pourrez le vérifier de la page 7 à 10. Sans polémique, je propose que nous passions d'un fonctionnement basé sur la personne à un cadre partagé et traçable. Mettre en place un contrôle interne simple mais réel, c'est protéger les agents, sécuriser les décisions et redonner au conseil municipal tout son rôle de contrôle. La chambre écrit que nos budgets ont parfois manqué de sincérité : des recettes surestimées, des dépenses sous-estimées. Elle parle « d'insincérité budgétaire », ce qui, dans le vocabulaire de la Chambre régionale des comptes, est une alerte sérieuse. Cela ne veut pas dire que les chiffres sont

faux, mais qu'ils ne reflètent pas fidèlement la réalité prévisible. J'entends la réponse du Maire, qui évoque des difficultés d'estimation, mais précisément, quand l'incertitude est forte, la loi nous demande d'être prudents. Je propose qu'à l'avenir, seules les subventions notifiées soient intégrées au budget primitif et que toute autre estimation soit clairement identifiée comme aléatoire. La situation d'autofinancement a triplé, passant de 330 000 euros à un million d'euros entre 2019 et 2023. Mais la Chambre régionale des comptes explique pourquoi : les produits fiscaux ont augmenté de 12,9 %, la taxe foncière bâtie est passée de 38,5 à 43,3 et le foncier non bâti de 35 à 40,4 %. Cette amélioration financière s'explique donc avant tout par la hausse de la fiscalité, dans une commune où le taux de pauvreté dépasse 30 %. C'est un effort important demandé aux habitants. Je pense que, pour le prochain mandat, les candidats devront s'engager clairement à ne pas augmenter les taux d'imposition. C'est un engagement attendu par les Hamois, dans un contexte où beaucoup de foyers peinent déjà à absorber les hausses de charges et d'énergie.

Les dépenses de gestion et les services extérieurs : la Chambre régionale des comptes souligne que les dépenses ont augmenté de 3,6 % entre 2019 et 2023. Elle explique que cette progression tient à plusieurs facteurs, dont le coût croissant de l'accueil de loisirs, mais aussi le recours accru à des prestataires extérieurs. Sur ce dernier point, la chambre note que les mêmes entreprises sont souvent sollicitées de gré à gré, sans véritable analyse de coût comparatif entre gestion interne et externalisation (pages 24 à 27). Réduire les effectifs municipaux pour confier ensuite les mêmes tâches à des entreprises extérieures, sans comparaison chiffrée, c'est déplacer la dépense, pas la maîtriser. Je pense qu'avant toute reconduction de contrat, nous devrions demander un bilan comparatif simple : coût interne, coût externe, qualité du service et mutualisation. Je sais qu'aujourd'hui, c'est compliqué avec la communauté de communes. Mais c'est une mesure de bon sens, de transparence et de rigueur budgétaire.

Une dépendance forte aux subventions extérieures : le rapport est très clair, plus de 70 % des investissements de la ville, notamment ceux du programme « Petites villes de demain », dépendent de subventions de l'État, de la Région et d'autres partenaires. Vous allez me dire que c'est fait pour ça. Mais surtout, aucun plan B n'a été prévu en cas de baisse ou de retard de ces financements (page 41).

Je l'ai rappelé plusieurs fois ici : dans un contexte d'incertitude budgétaire nationale, il faut anticiper. Que ferons-nous si demain, une aide est réduite ou retardée ? Quels projets seront maintenus, reportés ou reconfigurés ? Ces questions ne sont pas théoriques. Elles sont indispensables pour assurer la continuité de nos investissements sans mettre la commune en difficulté. La Chambre régionale des comptes ne remet pas en cause l'ambition du programme, elle souligne simplement un pilotage trop éclaté, une traçabilité insuffisante entre les services et les partenaires, et un manque de consolidation financière et administrative des opérations. Je partage pleinement cet avis : les projets sont utiles, visibles et participent au dynamisme du centre-ville, mais leur suivi administratif reste dispersé (notifié clairement dans le rapport). C'est pourquoi je propose la mise en ligne d'un tableau de bord clair, consultable par tous, indiquant pour chaque opération son coût total, les financements associés et son état d'avancement. Ce serait un outil simple de transparence, utile à la fois pour les élus, les services et les habitants.

Le rapport précise que la commune ne dispose pas de données consolidées sur les coûts complets des accueils de loisirs ni sur leur taux de couverture par les recettes familiales. C'est un point important, car ces dépenses représentent une part significative des charges de gestion. J'ai demandé à plusieurs reprises que ces chiffres nous soient communiqués afin que le conseil municipal puisse connaître le coût réel par enfant et par service. C'est une information essentielle pour piloter efficacement les activités, évaluer leur équilibre financier et garantir leur pérennité sans fragiliser le budget communal. Aujourd'hui, sans ces données, nous travaillons à vue. Or, connaître ces coûts n'a rien d'une critique, c'est une manière responsable de mesurer la qualité du service rendu et d'assurer sa continuité pour les familles de Ham.

Pour conclure, la Chambre ne relève pas d'irrégularité grave, mais elle met en évidence plusieurs points de vigilance : la sincérité budgétaire, l'évaluation des dépenses externes, la dépendance aux subventions, la maîtrise des coûts de fonctionnement et la nécessité d'un meilleur contrôle interne. Derrière tout cela, il y a une ligne directrice simple : prudence, transparence et méthode. Nous devons avancer avec lucidité, sans sur-promesse, dans le respect des contribuables et avec une exigence de vérité sur nos moyens

réels. Cette démarche n'est pas une opposition systématique, c'est une invitation à gouverner avec rigueur, à associer davantage le conseil municipal et à rendre compte aux habitants de chaque euro dépensé. C'est ainsi que nous redonnerons confiance dans la gestion locale et dans la parole publique.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Je vais avoir du mal à répondre sur tout. Si tu me l'avais envoyé avant, j'aurais pu répondre à la vingtaine ou trentaine de points sans problème. J'ai quand même noté une dizaine de points que j'ai pu relever et qui me semblent imprécis ou faux. Le premier que j'ai pu noter : vous revenez sur l'insincérité budgétaire. J'ai été clair, d'ailleurs, vous êtes peut-être le plus ancien ici : ça fait 18 ans que vous votez des budgets insincères et que vous ne l'avez jamais souligné. Que ce soit sous Marc BONEF, sous Grégory LABILLE — donc votre mandature, où vous étiez premier adjoint — ou avec moi. C'est anecdotique, ce n'est pas un crime. J'ai expliqué pourquoi le mot « insincérité » était utilisé.

Derrière « l'insincérité », vous osez quand même dire qu'il y a une incertitude budgétaire : il n'y a aucune incertitude. Les budgets que je présente, je les maîtrise. Ensuite, vous dites : « À l'avenir, je voudrais que les subventions qui sont inscrites au budget soient des subventions notifiées », mais c'est le cas. Jamais nous n'avons inscrit la moindre subvention qui n'était pas notifiée. Je pense — enfin j'espère — que c'était pareil avant. Je peux lever la séance pour donner la parole aux techniciens, mais jamais je n'ai autorisé à inscrire une subvention qui ne fait pas l'objet d'un arrêté. Donc il n'y a aucun danger.

Vous répétez souvent — et je l'entends — « attention aux baisses des subventions », « que se passera-t-il si les subventions ne sont pas réglées ? ». Jusqu'à preuve du contraire, quand on a un accord de subvention, on aura l'argent. Ce qui est possible demain, c'est qu'il n'y en ait plus. Par exemple, pour un prochain projet, qu'il n'y ait plus de subvention. C'est possible, il faudra gérer. Rassurez-vous, toutes les subventions sont notifiées avant inscription au budget. Nous n'avons jamais inscrit des sommes que nous n'étions pas certains d'encaisser.

L'augmentation des taxes, je ne vais pas y revenir... mais Christophe en a parlé. C'est assumé, même si ce n'était pas prévu en début de mandat. Mais « Petites villes de demain », ce n'était pas prévu non plus. On a les capacités financières de faire marche arrière. Vous verrez, si vous êtes là dans 4 ou 5 mois et que je suis en face de vous, j'attends le moment où vous baisserez les impôts. Mais est-ce que ce sera une bonne solution ? Est-ce que je le voterai ? Ce n'est pas sûr. Parce que, comme le disait Frédéric BLOIS, on a des taux d'imposition très corrects. Il est nécessaire de dégager un excédent de fonctionnement de 500 000 à 700 000 euros, comme je le dis chaque année, afin de pouvoir financer les futurs investissements — et ça ne suffit pas, parce qu'il faut effectivement aller chercher des subventions.

Je n'ai pas lu que la Chambre régionale des comptes relevait des taux de subventions trop élevés. C'est le contraire : ils disent qu'on sollicite les partenaires correctement et qu'on optimise les financements d'investissements.

Concernant les transferts de charges entre le chapitre 11 et le chapitre 12, c'est-à-dire la masse salariale et les prestations extérieures : je pourrais citer un catalogue de baisses de charges qu'on a effectuées depuis le début du mandat. On peut en citer une : la salle des fêtes. L'année du COVID, on a eu une importante consommation puisque la salle des fêtes était occupée par le centre de vaccinations. Mais la consommation a tout de même été plus faible que les années précédentes.

Sur les 3 dernières années, nous avons baissé nos charges d'électricité et de chauffage dans un contexte d'augmentation extrêmement forte. La Chambre est d'ailleurs revenue vers nous pour vérifier, car dans la plupart des autres communes, on constate l'effet inverse. À la salle des fêtes, le chauffage fonctionnait en fait 24 h sur 24, toute l'année. Donc, sur le total chapitre 11 / chapitre 12, nous avons fait des économies.

Donc nos excédents de 700 000 ou 800 000 euros par an s'expliquent par 300 000 euros de recette fiscale en plus chaque année, et le reste, ce sont des économies sur les dépenses de fonctionnement. Les chapitres 11 et 12 sont donc maîtrisés. Et on peut encore faire mieux, mais nous n'avons pas fini, puisque c'est long. Il y a encore des postes sur lesquels on peut travailler. Nous commençons à nous attaquer à la téléphonie, par exemple, que nous sommes également en train de faire baisser.

Pour les attributions de marchés, vous dites que les marchés sont souvent attribués aux mêmes prestataires. Vous faites partie de la commission d'appel d'offres, vous l'avez dit tout à l'heure. Nous avons choisi une entreprise, je suis certain que cela est fait conformément aux règles. Tout ce qui ne passe pas en commission d'appel d'offres, les services fournissent toujours 3 devis comparatifs. Pour moi, il n'y a pas de débat sur le sujet.

Pour les ALSH, les rapports sont présentés en commission dédiée. Par ailleurs, dans l'organisation de la gouvernance, j'ai mis en place le fait d'inviter tout le monde : nous faisons des commissions plénières avant chaque conseil et nous entrons dans le détail de tout ce qui passe au conseil. S'il vous manque des informations, on peut vous les redonner.

Concernant le tableau des effectifs, on ajoute des postes par moments parce qu'en période de recrutement, l'agent recruté peut entrer dans des « cases » différentes. Donc on peut créer 3 postes pour en employer 1. Effectivement, de temps en temps, nous devrions toiletter ce tableau des effectifs. Cela n'a jamais été fait depuis très longtemps ; cela sera fait à l'occasion du prochain conseil municipal.

Il faut que, dans le budget — et c'est ça qui compte — la dépense qui est inscrite corresponde bien aux postes qui sont pourvus, et non pas aux postes qui sont prévus dans le tableau des effectifs. On est plus sur la forme que sur le fond.

Pour l'inventaire, cela n'avait jamais été fait non plus. La remarque porte sur les 4 années, mais cela remonte en fait à de nombreuses années. D'ailleurs, c'est le cas de beaucoup d'autres collectivités. Il faut noter que nous sommes sur cet inventaire depuis 3 ans maintenant, avec Céline GRAIN pour tout ce qui est bâtiments, avec les autres services également, puisque je veux même aller vers un inventaire des consommables, des boulons, du papier... Mais cela nécessite des moyens très importants. Les services s'y collent progressivement pour qu'un jour, on ait un inventaire qui vive.

Pour la communication et l'information, j'essaie de faire au mieux et d'être le plus efficace possible. Le principal outil, c'est le DOB, devenu ROB. La maquette réalisée depuis 2 ou 3 ans a d'ailleurs été saluée par la Chambre régionale des comptes.

Intervention de Monsieur Philippe RENAULT :

À chaque commission Réussite éducative, il y a une présentation du bilan des accueils de loisirs et également d'un tableau regroupant les dépenses, les charges de personnel, les frais concernant les prestations.

Pour ce qui concerne la demande de la création d'un outil de suivi, si je reprends le rapport de la Cour des comptes, en page 29, il est noté qu'il existe dans la commune un pilotage des investissements et que c'est dans un document intitulé « programmation pluriannuelle des investissements ». L'outil a été créé récemment, donc cela n'apparaît pas dans le bilan de la période concernée par le rapport. Mais c'est tout de même souligné par la Cour.

D'ailleurs, ce que je lis, c'est que dans les années précédentes, les rapports d'orientation budgétaire présentaient uniquement les dépenses d'investissements des années en cours et qu'avec ce document, qui existe maintenant depuis 1 ou 2 ans, c'est suivi davantage et même sur les années à venir. Donc je pense que l'outil de suivi existe.

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET :

Je voudrais faire un mea culpa sur les arrêtés de subventions. En effet, à chaque fois, c'est noté. En ce qui concerne les charges, vous parlez des charges des fluides, mais je ne suis pas revenu sur le sujet puisqu'en fait c'est vraiment mon cheval de bataille, et à chaque budget ou à chaque fois qu'on fait des travaux, j'appuie sur le fait de faire attention à nos dépenses de fluides et à nos dépenses de gestion d'électricité. Même sur la nouvelle gendarmerie où on a installé des ballons d'eau chaude électrique alors qu'on aurait pu choisir des choses plus écologiques. J'ai même insisté ce jour-là pour dire qu'on devait faire attention à ce genre de dépenses. Je ne parlais pas des fluides, mais de la baisse des équivalents

temps pleins, donc du personnel de la collectivité qui a baissé en quantitatif et qui a été transféré vers des services extérieurs. Ensuite, sur les ALSH, je n'ai pas l'information, donc si vous pouvez me la donner, donnez-la-moi. Dans le rapport, 3 points sont relevés. On met en avant l'augmentation des frais de gestion. Il y a une analyse à faire. Comme je n'ai pas les éléments, je ne peux pas la faire, donc je la demande. Il n'y a rien d'agressif ou qui chercherait à « inspecter ». Ensuite, je ne dis pas que le rapport indique qu'il y a trop de subventions. Ce que je dis, c'est que je suis intervenu déjà plusieurs fois en disant : « Attention, ne dépendons pas trop des subventions, car si ensuite l'État décide d'enlever quelques milliards d'euros aux collectivités locales, soyons prudents dans nos prévisions. S'il n'y a plus de subvention, quel est le plan B ? ». Une fois de plus, je ne dis pas que, dans le rapport, il y a trop de subventions. Tant mieux, en fait. Ce que je dis, c'est qu'il y a beaucoup de projets ; que, dans ces projets, il y a beaucoup de subventions, et qu'il faut y porter une attention particulière. Et savoir hiérarchiser, et dire : si certaines subventions ne tombent pas ou qu'elles ne sont pas à la hauteur de nos espérances, quel projet on fera en premier ? Comment on le mettra en place ? Et quel projet on mettra en priorité ? Et pour finir, sur la communication, je ne parlais pas de la communication globale du plan pluriannuel puisque j'en ai reçu un exemplaire il y a quelque temps. Je parlais de « Petites villes de demain ». Il est noté dans le rapport qu'il y a des choses à revoir.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Nous n'avions pas noté les choses de la même manière. Si je prends les ALSH, par exemple, tu indiques qu'il y a des dépenses en plus. Forcément, puisqu'il n'y avait pas d'ALSH avant.

La Chambre régionale des comptes nous a interrogés sur l'augmentation des charges d'alimentation. Il y a une explication : en effet, il y a l'opération « Petits déjeuners à l'école », etc. Nous avons répondu. Ce n'est pas une remarque, ce sont des échanges. Mais les réponses ont déjà été faites, le rapport en fait d'ailleurs mention. Nous dépensons 30 000 euros de plus, mais nous sommes remboursés par l'État de ces dépenses.

Pour les fluides, ce que j'ai voulu dire, ce n'est pas que tu avais attaqué sur les fluides ; j'ai dit que, sur les chapitres 11 et 12, que ce soit la masse salariale ou les prestations extérieures, cela n'a pas augmenté. Donc, les deux cumulés, on a maîtrisé sur l'ensemble de la période. Nous n'avons pas forcément plus de prestations extérieures : nous faisons passer la balayeuse, nous avons quelqu'un qui tond les pelouses, mais c'était déjà le cas aussi ; on a peut-être un peu plus de fauchage... Mais nous n'avons pas non plus bouleversé les équilibres à ce niveau.

Les subventions, j'y reviens, parce que vraiment, je ne comprends pas. Que va-t-il se passer s'il n'y a plus de subvention ? Mais jamais on n'engage un chantier sans qu'il n'y ait les subventions. Donc, l'église qui est en cours, elle va aller au bout. La salle des fêtes et la maison pour tous, elles vont aller au bout également. Idem pour les travaux du centre-ville. Là, on parle bien d'investissements.

Après, si demain, il n'y a plus de subvention pour refaire une église, qu'est-ce qu'on fera ? Un plan B, aujourd'hui je n'en ai pas. Je serais pour le fait qu'on encaisse nos impôts locaux et qu'on les gère. Qu'il n'y a pas de subventions, ça ferait moins de dossier, moins d'administratif, et moins de sous dépensés en administratif dépensé au niveau de l'Etat, de la région, du département et de la communauté de communes. Le plan B, on le choisira. Vous avez un bâtiment qui tombe en ruine, on le laisse tomber en ruine ou on se prend en main ? Il y a 30 ou 40 ans, avant qu'il y ait les départements, que les régions et les communautés de communes arrivent, on perdait moins de temps dans les dossiers de subventions mais les communes avaient plus de recettes puisque c'est elles qui percevaient directement l'argent et qui le dépensaient localement. J'aspire à ce qu'on revienne à ce système.

Concernant la communication sur PVD, je n'ai pas compris la remarque. Nous faisons des réunions publiques, d'ailleurs vous y êtes tous invités. En raison de 6 réunions publiques par an, tous sujets confondus. Les sujets d'investissements, toutes les politiques de la Ville. On explique ce que l'on fait et combien ça coûte. Il y a une présentation d'une heure et demie, suivie d'un échange. Il n'y a pas de filtre et on fait notre maximum pour donner de l'information. Ensuite, il y a tout un tas d'outils, le bulletin

municipal etc... Mais, dans ces fameuses réunions il y a vraiment toutes les informations et on aborde les sujets en direct dont les projets « Petites villes de demain ».

Intervention de Monsieur Philippe RENAULT :

Je veux revenir sur les ALSH. Effectivement, il y a une augmentation des frais de personnel sur les ALSH, mais ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas d'ALSH avant. Je précise : il existait un ALSH sur la Ville de Ham qui était confié par convention à un prestataire. Donc, quand on demande de faire moins appel à des prestataires, c'est bien le cas aujourd'hui. Les années précédentes, on faisait appel à une association qui s'appelait « Ham'Anim ». Dans les deux dernières années d'exercice de ce type-là, c'était avec le Centre social. Depuis 2021, nous sommes passés en régie. La création de cet accueil de loisirs en régie, avec du personnel municipal — permanent ou vacataire — a effectivement entraîné une augmentation des charges salariales. Avec même des effectifs qui augmentent, puisque l'accueil de loisirs fonctionne de mieux en mieux. L'ALSH est de plus en plus fréquenté, donc il faut embaucher davantage d'animateurs qu'avant.

Sur les coûts d'alimentation, c'est dû notamment à une action impulsée par l'Éducation nationale, qui concerne les petits déjeuners dans les écoles. Cela apparaît à chaque fois dans le budget. Ce projet était mis en place jusqu'à présent à l'école Jean-Zay et à l'école Jules-Verne. Il y a donc une dépense qui apparaît mais qui est intégralement prise en charge : elle est remboursée par l'État, jusqu'à cette année, puisque le dispositif est remis en cause au niveau de l'État.

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET :

Sur les ALSH, il faut quand même préciser que nous passons par un prestataire. Vous avez décidé de passer à une gestion interne. À l'époque, je vous avais demandé de faire un comparatif entre ce que nous payions au prestataire et ce que nous payons maintenant. Aujourd'hui, nous avons du recul sur ce que cela coûte, mais je n'ai pas eu ce comparatif. Ensuite, ce qui est noté dans ce rapport, c'est que le fait d'avoir repris la gestion en régie a eu pour conséquence de ne plus percevoir certaines subventions de la CAF. On s'est rendu compte l'année dernière qu'on ne pouvait plus toucher une subvention CAF, je crois d'un montant de 15 000 €. Il serait bien d'avoir ce comparatif afin de savoir si, effectivement, il y a une légère hausse mais qu'elle est assumée, ou si les coûts ont explosé.

Sur les subventions, effectivement, on n'a pas l'air de beaucoup se comprendre. Je vais prendre un exemple : la salle des fêtes — enfin, vous appelez ça maintenant la salle de spectacles. Il y a un engagement, une avancée, une forte demande de subventions auprès des différents partenaires, et c'est bien engagé. De toute façon, il faut faire des travaux dans la salle des fêtes / salle de spectacles : au minimum des travaux d'isolation. Il y a des éléments qui doivent être repris, et le projet est de toute façon dépendant de la Maison pour tous. J'ai envie de dire : l'un ne va pas sans l'autre. Donc s'il y a moins de subventions, quels sont les choix ? Qu'est-ce qu'on fait ? Vous voulez — et j'ai toujours été opposé à cela — mettre une scène montante/descendante, des gradins rétractables... Il y a des choix à faire. Pour moi, le plus important, c'est l'isolation, parce qu'en termes de dépenses de fluide, c'est ce qui pèse le plus. L'écologie et l'économie de fonctionnement, c'est prioritaire. Après, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, j'ai grandi ici, il n'y avait pas de gradins et je suis en bonne santé. Mes enfants, je suis allé les voir plusieurs fois, et cela ne m'a jamais posé de problème. Enfin, c'est un choix politique, mais il y a quand même des coûts supplémentaires. Dans la globalité de l'enveloppe, il y a une demande de subventions en face, mais il faut se demander : quels sont les choix ? Et souvent, je n'ai pas eu la réponse à la question : « S'il n'y a pas de subvention à hauteur d'un certain montant, quels éléments seront retirés ? Qu'est-ce qu'on priorise ? » Voilà pourquoi je pose, et repose encore cette question. Et peut-être que je la reposerai encore.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

C'est précis en fait, pour la salle des fêtes, nous ne sommes pas engagés parce qu'on est prudents. Nous sommes bien avancés dans l'instruction du projet mais on peut tout arrêter. Effectivement, on travaille le plan de financement avec l'objectif de départ. Sur les 2 millions de budget, nous avons des subventions de différents partenaires (État, Région, Europe etc.). Nous avons les arrêtés de subventions, qu'on pourra mettre au budget si vous le souhaitez. Il nous manque une seule réponse, celle de l'Europe, à hauteur de 100 000 €. C'est minime dans le projet, est-ce que ça le remet en cause ou pas, on vous posera la question. Aujourd'hui nous n'avons pas signé les bons de commande, nous ne sommes pas engagés. Et pour les tribunes et la scène rétractable, c'est pareil. Ces derniers temps nous avons été visiter des salles équipées. On a le chiffrage. Comme toi, on se pose la question. Il y a des avis favorables, d'autres se questionnent. Mais nous attendons de finaliser l'instruction du dossier afin de trancher là-dessus. Tu dis quand même « il va falloir la faire », alors supposons qu'il y ait zéro subvention. La salle des fêtes est dans l'état que tu viens de décrire. Du coup, que faisons-nous ? C'est simple : nous ne ferons pas car nous n'aurons pas les moyens. Ou alors à un moment on réfléchira, je ne sais pas quand, je ne sais pas qui, afin de savoir comment pourrait-on faire. Parce qu'il faut tout de même dans une commune comme la nôtre que la salle soit rénovée. Il faudra alors trouver des solutions. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Je note aussi que sur la conduite du programme PVD, les comités soulignent que le comité de projet se réunit au moins une fois chaque semestre. C'est ce qui est mis en avant au niveau des Hauts-de-France puisque nous sommes les seuls à faire ça. La démarche volontariste de réduction des charges de gestion, notamment en ce qui concerne les fluides, permet à la commune de présenter à la fin de l'année 2023 une situation financière globale, enfin ça y participe. Ensuite, on nous dit qu'il y a un pilotage des investissements, récemment structuré. Il s'agit du PPI que nous avons mis en place il y a 2 ou 3 ans. Autre remarque : les citoyens et les services municipaux peuvent maintenant s'appuyer sur un organigramme structuré et tenu à jour. Les services apparaissent de plus en plus structurés au cours de la période. Ils s'articulent désormais autour de 6 pôles outre le service de la police municipale. Dans la synthèse, il est aussi dit : la situation financière paraît cependant confortable, sa capacité d'autofinancement net a fortement augmenté entre 2019 et 2023. Nous avons expliqué pourquoi tout à l'heure. Pour PVD, on nous dit : « il a été mis en place des structures politiques et administratives permettant d'évaluer efficacement les actions envisagées dans ce cadre. ». Globalement, je pense que le rapport est satisfaisant. Je remercie encore une fois, comme tu l'as fait, les services pour le travail effectué durant la période de l'audit et sur des périodes particulières, certains ont changé les vacances ou ont travaillé durant les vacances. Je les remercie également pour le travail effectué au-delà de cette année, afin que les services de la mairie fonctionnent au mieux. On optimise de mieux en mieux sous la houlette de la DGS tout ce dont on a parlé, notamment la transparence, la solidité budgétaire, le suivi des investissements. Et puis dans le cadre de PVD, nous sommes en partage d'actions avec Nesle. Et je pense qu'à Nesle, c'est pareil, il y a eu beaucoup d'investissements faits. Nous allons régulièrement à la rencontre d'autres petites villes de demain sur des comités de la Somme ou des Hauts-de-France. Le territoire est souvent montré en exemple sur les taux de subvention, de réalisation ainsi que sur la conduite de projet. Les tableaux de bord vivent et les comités de pilotage se réunissent tous les 6 mois pour faire avancer les projets. En espérant que le dispositif sera reconduit. En général, c'est à l'échelle des mandats. Actuellement, il y a une réflexion des parlementaires afin de savoir si le dispositif est reconduit, comme les autres dispositifs d'accompagnement « Cœur de ville ». Pour nous, l'expérience a été positive. Sans « Petites villes de demain », peut-être que nous n'aurions pas augmenté les impôts parce que nous n'en aurions pas eu besoin, mais nous n'aurions pas commencé la réhabilitation des structures de la ville.

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET :

Pour PVD, je proposais de mettre en ligne l'état d'avancement des projets. J'avais également demandé une information concernant la salle des fêtes. Cela concernait le taux d'occupation municipal en comparaison avec le taux d'occupation des associations ou autres sur les deux dernières années pleines de

fonctionnement du bâtiment. J'en profite, dans le cadre de PVD, puisqu'on parle de la revitalisation du centre-ville. Il y a une question et une déception. Ma déception de voir partir le cordonnier de notre centre-ville. Je trouve cela dommage, vous pouvez rire monsieur RENAULT, mais c'est la réalité. Je ne suis pas le seul à le penser. Faire des travaux c'est une chose, mais d'aller dans le sens des commerçants et de les écouter. Je pense qu'il y a plusieurs commerçants qui avaient une demande qui n'a pas été satisfaite, je trouve ça dommage. Le départ du cordonnier fait une vitrine de vide plus un afflux moins important puisqu'il draine quand même du monde en cœur de ville. Et une question sur un autre sujet, je ne sais pas si on peut appeler ça un centre commercial, rue de Noyon. Je me souviens que nous avons voté pour un pôle santé mais ce que je vois, c'est des cellules commerciales. Donc je voulais savoir si vous aviez des informations sur le fait d'avoir un pôle santé réel. Cela participe aussi à la revitalisation du centre-bourg, puisqu'on s'excentre un petit peu de ce qui avait été défini comme secteur du cœur de centre-ville.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Le cordonnier, juste un mot. C'est du privé. Dans mes souvenirs, le cordonnier avait l'intention de finir sa carrière boulevard de Gaulle, chez lui, dans son garage. Il ne faut pas se servir de ça. Je l'affirme, j'ai souvenir de ça, il m'a toujours dit qu'il prolongerait lorsqu'il serait en retraite dans son garage. Il fait donc ce qu'il avait prévu de faire il y a des années. Ensuite, pour la maison de santé labellisée, c'est le cas de celle sur la route de Saint-Quentin. L'autre projet n'est pas un projet du même type, c'est un projet privé qui s'appelle maison médicale mais qui n'est pas labellisé. Qui est porté par l'ancien patron du laboratoire qui était en face. L'idée de départ, c'était d'abord de transférer le laboratoire. Effectivement, il y a des cellules à louer dans un concept qui lui appartient. L'idée, c'est de proposer à des praticiens des locations très souples. C'est-à-dire à la journée ou autre. C'est un concept un peu novateur. Je ne sais pas exactement où il en est. Je crois que l'installation est prévue début janvier. Les travaux se terminent mais je n'ai pas de détail. Peut-être que Frédéric BLOIS a plus d'éléments.

Intervention de Monsieur Frédéric BLOIS :

Je peux apporter quelques précisions sans me substituer à Luc GAMBET. Son objectif est de faire une maison médicale, c'est-à-dire dans laquelle il pourrait y avoir des médecins, des professionnels de santé, infirmières, paramédicaux, orthopédistes etc. Il attend donc que des professionnels de santé arrivent. Il faut un peu de temps car nous sommes sous-dotés dans certaines activités médicales. On a beaucoup d'infirmières, on a moins de médecins ou de kinésithérapeutes. Ces personnes viendront à un moment puisqu'il propose des locaux, je pense bien équipés. Avec des locations, au mois, à l'année, à la journée, à l'heure. Enfin, je pense qu'il a bien réfléchi là-dessus, il s'adaptera à la demande des praticiens. Cette maison prendra probablement effet à partir du premier janvier 2026.

Intervention de Monsieur Philippe RENAULT :

Je voudrais d'abord revenir sur l'accueil de loisirs. Vous aviez demandé à l'époque un comparatif entre les coûts avec un prestataire et les coûts en régie. Je crois me souvenir que la réflexion a été menée à l'époque, juste après le COVID. Pendant quelques années, la gestion avait été confiée à l'association « Ham Anim ». Mais cette association a déposé le bilan. L'association ayant cessé d'exister, le partenariat a été stoppé et l'accueil de loisirs a donc été confié durant une période au centre social. Après le COVID, on s'est retrouvé avec un Centre social qui voulait revoir les conditions financières. Je me souviens qu'à l'époque les services et la DGS de l'époque, Mme HAMDANE, avaient fait un travail de comparatif entre le fonctionnement avec le centre social et le fonctionnement avec nos services. Cela avait été présenté

en commission et en conseil à l'époque puisque la décision, je ne l'ai pas prise tout seul dans mon bureau ni même avec Mme HAMDANE.

Ensuite, pour votre remarque concernant le cordonnier, excusez-moi si j'ai souri. Ce n'est pas parce que c'est quelque chose qui me paraît drôle. Bien au contraire... L'avenir du commerce est quelque chose d'assez sérieux pour qu'on évite d'en rigoler. Simplement, j'ai réagi comme ça parce que, après le débat sur le rapport de la Cour, votre intervention faisait penser aux messages qu'on peut voir sur Facebook, c'est ça qui m'a fait sourire : le problème récurrent de cette place de stationnement qui manque, qui est occupée par des emplacements de vélos inutilisés. Ce qui est faux par ailleurs. Je rappellerai, il y a d'ailleurs des photos qui ont circulé, on peut donc s'appuyer dessus, qu'il n'y avait pas de place de stationnement à cet endroit. Si je me souviens bien, il y avait des bacs à fleurs en briques, disposés depuis 1995-1996, suite à une étude réalisée par un architecte à l'époque, afin de sécuriser les croisements de rues ou les sorties de garage. Il a même fallu depuis deux ans qu'on mette des pots de fleurs afin de préserver cet accès. S'il y a eu, dans les années précédentes, possibilité de se garer à cet endroit, c'est que tout simplement, je ne sais plus quel maire de l'époque a jugé utile de raser ces emplacements sans rien mettre à la place. A propos des arguments de ceux qui disent qu'à cause de l'entêtement de monsieur le maire, le cordonnier ne peut plus exercer son travail parce qu'on ne peut pas se garer ou que ça cause des difficultés aux livreurs, je ferai remarquer qu'à son nouvel emplacement, le cordonnier ne fera plus son activité de colis. Je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle avec les choix de ces entreprises qui installent des casiers qu'on appelle des lockers en périphérie de la ville. Aussi je pense que le cordonnier n'aurait pas pu continuer à assurer ce service. Encore une remarque sur le déplacement du cordonnier de la rue du Général Foy au boulevard de Gaulle, même si je trouve ça regrettable : effectivement, la vitrine va être vide mais j'espère qu'il y aura rapidement quelque chose à la place. Je vais prendre mon cas personnel : je suis client d'autres commerces du centre-ville. Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de cordonnier ici que je n'irai pas acheter mon pain, ou acheter des fleurs chez la fleuriste en face. Le cordonnier, j'ai quand même l'habitude d'aller chez lui pour faire réparer mes chaussures et mon cartable... Je continuerai d'aller chez lui même s'il est boulevard de Gaulle.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Effectivement, il y avait un bac à fleurs qui avait été proposé par l'architecte il y a 30 ans parce qu'à cet endroit-là, il ne fallait pas mettre de place de parking. Cet aménagement a peut-être été démonté trop tôt. Et forcément, les gens ont pris l'habitude d'y stationner. Le cabinet qui a travaillé le projet actuel a redit la même chose qu'à l'époque sauf qu'à la place de bac à fleurs on a installé des porte-vélos comme cela nous avait été demandé.

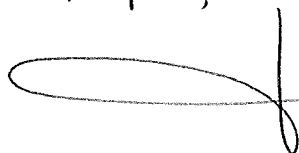
Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET :

Monsieur RENAULT, je n'interviens pas sur Facebook. Je dis ce que j'ai à dire ici. J'exprime ici mon avis en tant qu'Hamois.

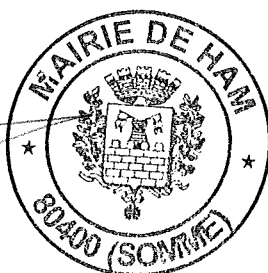
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

La séance est close à 20 heures 30 minutes

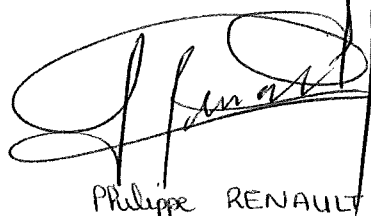
Le Maire,



Eric LEGRAND



Le secrétaire de séance,



Philippe RENAULT

